

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROQUEVAIRE
AFFICHE LE 24/12/2012

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2012

L'an deux mille douze et le vingt décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves MESNARD, Maire.

Date de la convocation : 14/12//2012

Présents (21) : MMS F. RAYS, M. CAPEL, C. CHAPUIS, J.P. DUHAL, M. RAVEL, M. MEGUENNI, A. GRACIA, J. AMOUROUX, A. BERARDO, E. VEDEL, , C. OLLIVIER, J.P. NICOLI, F. RIVET, R. ALA, K. BENSADA, G. FERRER, J.M. BUONUMANO, J.F. MAS, F. SETTA, D. MASCARELLI

Excusés (08) : MMS. E. VAUCHER (Procuration à M. CAPEL), J. CHARTON (Procuration à Y. MESNARD), M. PEDE (Procuration J.P. DUHAL), E. CAMPARMO (Procuration à A. GRACIA), B. ODORE (Procuration à F. RAYS), L. CERNIAC (Procuration à M. MEGUENNI), F. RAMOS (Procuration à J.F. MAS),A.G. HENRIOT (Procuration à J.M. BUONUMANO)

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Jean-Pierre DUHAL est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

~~~~~

**LE PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2012  
EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-----

**MONSIEUR LE MAIRE FAIT PART DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE  
21 NOVEMBRE 2012 EN VERTU DE LA DELIBERATION N ° 49 DU 26 AVRIL 2012  
PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE.**

- N° 124/2012      Tarification des droits de place pour le Marché de Noël qui se déroulera les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2012 sur le Cours Négrel Féraud.
- N° 125/2012      Signature des marchés avec les différentes entreprises pour l'exécution des lots de travaux dans le cadre de la réalisation d'une salle omnisports au Quartier Saint-Roch.
- N° 126/2012      Signature d'une convention avec Madame la Directrice de l'Ecole Elémentaire Joseph MARTINAT pour la mise à disposition, à titre gracieux, du local extérieur de la salle des Associations, sise Quartier de la Gare – 13360 Roquevaire.
- N° 127/2012      Signature d'une convention avec la société TowerCast pour l'installation et l'exploitation d'une station radioélectrique sur le domaine privé forestier de la commune, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012.  
Loyer annuel : 4 000 € HT.
- N° 128/2012      Avenant n° 1 à la convention signée avec l'Association Vi'Dance Evasion modifiant les jours de mise à disposition de la salle municipale de Pont-de-l'Etoile.

## ORDRE DU JOUR

- 1ère délibération : Réalisation d'un barrage fusible démontable pour l'organisation des joutes provençales sur l'Huveaune - Demande de subvention auprès du Conseil Général des B.D.R. dans le cadre de l'aide aux projets de développement touristique local
- 2ème délibération : Réalisation d'un barrage fusible démontable pour l'organisation des joutes provençales sur l'Huveaune - Demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre de l'aide aux projets de développement touristique local
- 3ème délibération : PAE Saint Roch – Avenants n°2 aux marchés de travaux des infrastructures
- 4ème délibération : Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels des ouvrages réalisés – RD45 Création d'un plateau ralentisseur
- 5ème délibération : Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel régional de la Sainte Baume Rectification des statuts
- 6ème délibération : Motion proposée par l'Union des Maires des Bouches du Rhône
- Questions diverses

1ère délibération :

**125/2012 - Réalisation d'un barrage fusible démontable pour l'organisation des joutes provençales sur l'Huveaune - Demande de subvention auprès du Conseil Général des B.D.R. dans le cadre de l'aide aux projets de développement touristique local**

Rapporteur : Christian OLLIVIER, Conseiller Municipal.

Dans le cadre des manifestations culturelles de MARSEILLE PROVENCE Capitale de la Culture 2013, la commune de Roquevaire s'est inscrite dans ce projet, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Les différentes villes de ce territoire ont fait chacune des propositions d'événements dans le concept des « 12 villes, 12 projets », sous l'intitulé vers « l'An Commun ».

Dans les différents thèmes de MP2013, les fêtes de l'Huveaune ont aussi été labellisées et vont permettre l'organisation de plusieurs manifestations artistiques et culturelles, depuis la source du fleuve, à son embouchure au Prado à Marseille.

Dans ce contexte, l'idée est ainsi venue de renouer avec une vieille tradition roquevairoise, d'organiser sur l'Huveaune, un tournoi de joutes provençales.

Pour cela, la solution retenue pour réaliser un plan d'eau est la construction d'un barrage fusible démontable afin de répondre aux principaux critères suivants :

- Possibilité de vider le plan d'eau rapidement en cas d'alerte de crues suite à de fortes pluies ;
- Démontable, la manifestation se déroulant une fois l'an ;
- Maintien de l'écoulement du cours d'eau pendant toutes les phases (de montage, remplissage et déroulement des joutes).

Afin de financer ce projet, il est proposé au Conseil Municipal de déposer, auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône, une demande de subvention dans le cadre de l'aide aux projets de développement touristique local.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE :**

- APPROUVE le projet tel que présenté ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général des B.D.R. pour une subvention, la plus large possible.

2<sup>ème</sup> délibération :

**126/2012 - Réalisation d'un barrage fusible démontable pour l'organisation des joutes provençales sur l'Huveaune - Demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre de l'aide aux projets de développement touristique local**

Rapporteur : Christian OLLIVIER, Conseiller Municipal.

Dans le cadre des manifestations culturelles de MARSEILLE PROVENCE Capitale de la Culture 2013, la commune de Roquevaire s'est inscrite dans ce projet, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Les différentes villes de ce territoire ont fait chacune des propositions d'événements dans le concept des « 12 villes, 12 projets », sous l'intitulé vers « l'An Commun ».

Dans les différents thèmes de MP2013, les fêtes de l'Huveaune ont aussi été labellisées et vont permettre l'organisation de plusieurs manifestations artistiques et culturelles, depuis la source du fleuve, à son embouchure au Prado à Marseille.

Dans ce contexte, l'idée est ainsi venue de renouer avec une vieille tradition roquevairoise, d'organiser sur l'Huveaune, un tournoi de joutes provençales.

Pour cela, la solution retenue pour réaliser un plan d'eau est la construction d'un barrage fusible démontable afin de répondre aux principaux critères suivants :

- Possibilité de vider le plan d'eau rapidement en cas d'alerte de crues suite à de fortes pluies ;
- Démontable, la manifestation se déroulant une fois l'an ;
- Maintien de l'écoulement du cours d'eau pendant toutes les phases (de montage, remplissage et déroulement des joutes).

Afin de financer ce projet, il est proposé au Conseil Municipal de déposer, auprès du Conseil Régional Provence, Alpes, Côte d'Azur, une demande de subvention dans le cadre de l'aide aux projets de développement touristique local.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE :**

- APPROUVE le projet tel que présenté ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Régional Provence, Alpes, Côte d'Azur, pour une subvention, la plus large possible.

3<sup>ème</sup> délibération :

## 127/2012 - PAE Saint Roch - Avenants n°2 aux marchés de travaux des infrastructures

Rapporteur : Jean-pierre DUHAL, Adjoint.

Par délibération du 21 septembre 2009, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les avenants n°1 aux marchés de travaux des infrastructures du Plan d'Aménagement d'Ensemble PAE Saint Roch pour chacun des quatre lots. Les marchés initiaux avaient été présentés au Conseil Municipal le 25 février 2009.

Ces avenants correspondaient à la décision du Conseil Municipal d'engager une 2<sup>ème</sup> phase de l'opération avec la SA HLM Logis Méditerranée pour la construction des deux opérations de logements locatifs sociaux :

- Hameau Druet : 59 logements ;
- Les Messugues : 28 logements et une crèche.

Ces deux programmes, initialement prévus en un seul chantier, se sont finalement déroulés en trois phases.

Cette décision de fractionnement, prise en concertation entre la Commune et Logis Méditerranée, avait pour objectif de permettre une livraison échelonnée des 87 logements afin de mieux organiser l'accueil des futurs résidents. Les derniers logements viennent d'être livrés.

Les travaux d'infrastructures réalisés par la Commune ont du, de ce fait, être fractionnés pour répondre aux besoins de raccordements des logements. Ils sont aujourd'hui en voie d'achèvement.

Ces travaux sont répartis en quatre lots :

- Lot n°1 : terrassements généraux - voirie - maçonnerie et ouvrages divers → Titulaire : Groupement SATR - URBA TP ;
- Lot n°2 : réseaux hydrauliques → Titulaire : RTP ;
- Lot n°3 : réseaux secs → Titulaire : FORCLUM devenu EIFFAGE Energie Méditerranée ;
- Lot n°4 : espaces verts → Titulaire : ISS Espaces verts.

Ce fractionnement des travaux a nécessité quelques adaptations, notamment pour le lot n° 2, où des réseaux ont du être modifiés ou complétés pour permettre les raccordements successifs de chacune des tranches. Pour ce lot, un groupement de commandes a été constitué avec la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, compétente dans le domaine de l'assainissement des eaux usées.

Pour le lot n° 1, les travaux prévus liés aux logements ont été réalisés sans modifications substantielles.

Pour les lots n° 3 et 4, quelques modifications mineures donnent lieu à moins values.

Il est rappelé que ces travaux sont entièrement financés par les participations des constructeurs au titre de ce PAE.

En ce qui concerne les délais, les avenants n° 1 ont prorogé de 24 mois la durée des marchés, avec 12 mois d'interruption des travaux pour laisser le temps de la construction des programmes de logements. L'achèvement était donc fixé à décembre 2012 ; ce qui se vérifie.

Les projets d'avenants n° 2 pour 3 des 4 lots, permettant de solder cette opération sont présentés au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré, avec **23 voix POUR** et **6 voix CONTRE** (J.M. BUONUMANO, F. RAMOS, J.F. MAS, F. SETTA, D. MASCARELLI, A.G. HENRIOT) :

- APPROUVE les avenants n° 2 aux marchés de travaux d'infrastructures de 3 des 4 lots du Programme d'Aménagement d'Ensemble PAE Saint Roch, tels qu'ils sont annexés et qui se présentent de la manière suivante :

Lot n°1 : terrassements généraux - voirie - maçonnerie et ouvrages divers ;

Lot n°2 : réseaux hydrauliques ;

Lot n°3 : réseaux secs ;

Lot n°4 : espaces verts

|                                       | <u>Lot n°1</u><br>SATR<br>URBA TP | <u>Lot n°2</u><br>RTP | <u>Lot n°3</u><br>FORCLUM<br>EIFFAGE<br>Energie | <u>Lot n°4</u><br>ISS<br>Espaces<br>verts | <b>Totaux HT</b>      |
|---------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Marchés avec<br/>avenants n° 1</b> | 958 475,17 €                      | 385 683,70 €          | 269 556,77 €                                    | 80 191,00                                 | <b>1 720 906,64 €</b> |
| <b>Avenants n° 2</b>                  | <b>pas<br/>d'avenant</b>          | <b>23 460,57 €</b>    | <b>- 2 286,00 €</b>                             | <b>- 6 500,00 €</b>                       | <b>14 674,57 €</b>    |
| <b>Totaux HT</b>                      | <b>958 475,17 €</b>               | <b>409 144,27 €</b>   | <b>267 270,77 €</b>                             | <b>3 691,00€</b>                          | <b>1 735 581,21 €</b> |
| <b>% d'évolution<br/>par lot</b>      | 0                                 | 6,08 %                | -0,85 %                                         | -8,11 %                                   | 0,85 %                |

- AUTORISE le Maire à signer les dits avenants,
- DIT que ces marchés sont financés par les participations des constructeurs du PAE Saint Roch qui ont toutes été versées et représentent **2 077 357,00 €**.

4<sup>ème</sup> délibération :

**128/2012 - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels des ouvrages réalisés - RD45 Création d'un plateau ralentisseur**

Rapporteur : Jean-Pierre DUHAL, Adjoint.

La commune de Roquevaire souhaite implanter un plateau traversant surélevé en agglomération, sur la route départementale n° 45 à Pont de l'Etoile entre le PR 0 + 124 et le PR 0 + 130.

Cet aménagement entrant dans le cadre de la création d'une « zone 30 » doit garantir la sécurité des piétons en faisant ralentir les véhicules. L'ouvrage créé sera accessible aux personnes à mobilité réduite et le réseau d'assainissement sera adapté au nouvel ouvrage.

Ce projet, qui concerne la voirie départementale, nécessite la passation d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage afin d'autoriser la commune de Roquevaire à intervenir sur le domaine public départemental. La convention précise également les modalités d'intervention et les domaines de

responsabilités du Département et de la Commune dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation du domaine public départemental et de ses dépendances.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE :**

- ADOPTE la convention ci-jointe de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels pour les travaux de création d'un plateau ralentisseur sur la route départementale 45 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

5<sup>ème</sup> délibération :

### **129/2012 - Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel régional de la Sainte Baume Rectification des statuts**

Rapporteur : Yves MESNARD, Maire.

Par délibération en date du 28 avril 2011, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume ainsi que ses statuts.

Par délibération du 23 octobre 2012, le Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume a modifié ses statuts afin de corriger un problème de rédaction qui ne change rien sur le fond de l'engagement financier des collectivités membres.

VU la demande du Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume sollicitant l'approbation des modifications de ses statuts ;

Le Conseil Municipal l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré avec **23 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (J.M. BUONUMANO, F. RAMOS, J.F. MAS, F. SETTA, D. MASCARELLI, A.G. HENRIOT) :**

- APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume comme suit :

Article 21 : Suppression de la phrase suivante « Le montant plafonné du budget de fonctionnement est fixé à 330000 euros » ;

Article 22 : Modification de la première phrase avec ajout du texte en gras souligné «**La contribution des membres au fonctionnement des services permanents du Syndicat Mixte est plafonnée à 330 000 euros par an et est répartie comme suit**».

6<sup>ème</sup> délibération :

### **130/2012 - Motion proposée par l'Union des Maires des Bouches du Rhône**

Rapporteur : Yves MESNARD, Maire.

L'Union des Maires des Bouches-du-Rhône a organisé une réunion extraordinaire, le Vendredi 23 novembre 2012, au Conseil Général des Bouches-du-Rhône, concernant le projet gouvernemental de métropole en présence de Monsieur Laurent Théry, Préfet délégué en charge du projet métropolitain. Cette réunion a permis de réaffirmer au représentant de l'État les vives inquiétudes déjà exprimées par plus de 90 maires dans une lettre adressée à Monsieur le Président de la République et Monsieur le Premier Ministre.

L'Acte III de la décentralisation a été annoncé par Monsieur le Président de la République comme une réforme à la carte fondée sur le dialogue et la confiance à l'endroit des élus locaux. Pourtant, à l'heure où le

projet de loi s'écrit, le gouvernement entend, pour l'aire Marseillaise, faire exception à cette méthode et imposer contre l'avis de la quasi unanimité des Maires du département une métropole unique englobant 90 communes et supprimant les six intercommunalités existantes.

Cette réunion a été l'occasion pour les Maires de réaffirmer le lien de proximité irremplaçable noué avec leurs habitants et leur représentativité tirée du suffrage universel. Forts de cette légitimité à coproduire toute réforme de l'organisation administrative des territoires, les Maires ont annoncé, à défaut d'être réellement écoutés, l'arrêt de leur participation à ce qu'ils considèrent être un simulacre de concertation.

1/ Les Maires refusent le passage en force annoncé par le Gouvernement. Ils dénoncent :

- Une réforme qui s'appliquerait dès 2014, sans préavis, sans projet, sans préparation et sans même recueillir l'avis formel des communes, alors qu'elle induit la plus grande fusion d'intercommunalités jamais réalisée en France et qu'une très large majorité des élus s'y opposent. ;
- Une métropole six fois plus grande que la métropole lyonnaise et qui fait fi du sentiment de proximité et d'appartenance des populations à des bassins de vie, d'histoire et de culture ;
- - Une concertation qui privilégie l'écoute des fonctionnaires locaux à celle des élus et qui se refuse à discuter de la question essentielle, celle de l'opportunité, ou non, de créer une métropole supprimant les six intercommunalités actuelles.

2/ Les Maires des Bouches du Rhône réaffirment qu'un autre chemin, plus efficace, est possible :

- Par la sauvegarde de l'autonomie des communes et le maintien de leur indépendance financière, nécessaires à réaliser les équipements et services publics de qualité dont leurs concitoyens ont besoin ;
- Par la volonté de tous d'aider Marseille au nom d'un destin commun partagé, un destin qui appelle autant la solidarité que le respect réciproque ;
- Par la détermination de toutes les institutions (Communes, Intercommunalités, Département, Région et Etat) à porter collectivement les grands enjeux du transport, du développement économique et de l'emploi ;

3/ Les Maires demandent au Gouvernement, avant toute reprise des discussions, l'abandon du projet de métropole comme seule réponse possible aux enjeux de développement territorial des Bouches-du-Rhône et du nécessaire redressement de la Ville de Marseille.

Les Maires souhaitent, notamment, que soit discutée l'opportunité de créer, dans les Bouches-du-Rhône, un Syndicat Mixte en charge des grands dossiers métropolitains, comme c'est le cas pour l'agglomération Parisienne.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec **23 voix POUR** et **6 ABSTENTIONS (J.M. BUONUMANO, F. RAMOS, J.F. MAS, F. SETTA, D. MASCARELLI, A.G. HENRIOT)** :

➤ **ADOPTÉ** la motion telle que présentée.

LA SEANCE EST LEVEE A 19 H 30

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu de la séance publique est affiché dans la huitaine.

Roquevaire, le 21/12/2012  
Le Maire